

## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la rivière Vendée

18 mai 2004 – 9h30 – Maison de Pays - Fontenay le Comte

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*

**CONTACT : Cellule animation SAGE**

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise  
Hôtel du Département - Rue de l'Abreuvoir - 79021 NIORT Cedex  
tel : 05 49 06 79 79 (poste 71 48)  
fax : 05 49 06 77 71  
e-mail : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr

Rédaction : Olivier Caillé

Relecture : David Cinier  
Christian Cozilis  
Jean-Claude Remaud  
Marie Trocmé

## Réunion du bureau de la CLE du SAGE du bassin de la Vendée du 28 janvier 2004

**Etaient présents :**

### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

Taux de présence : 17/22 soit 77 %

Bernadette	BATY	Conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, Maire de Saint Hilaire de Voust
Dominique	BAUDON	Président du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée
Christian	BONNET	Conseiller Général des Deux-Sèvres, Maire de Coulonges, Président de la Communauté de Communes du Val d'Autize
Claudette	BOUTET	Conseillère Régionale des Pays de la Loire
Christiane	CHARDON	Adjointe au Maire de Saint Martin des Fontaines
Georges	CHAUVEAU	Adjoint au Maire de Saint Maixent de Beugne
Jean	COIRIER	Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte, Maire de Foussais-Payré
Louis	FAVREAU	Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Mervent
Simon	GERZEAU	Conseiller Général de la Vendée, Maire de Longèves
Guy	GORON	Maire de Sérigné
Patrick	GRAYON	Adjoint au Maire de Longèves
Bernard	MAJOU	délégué du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT
Serge	MORIN	Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes, Adjoint au Maire d'Aiffres
Jean-Claude	REMAUD	Maire de Fontenay-le-Comte, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
Danièle	ROCHER	Adjointe au Maire de Mervent
Jean	TALLINEAU	Conseiller Général de la Vendée, Maire de Maillezais
Bernard	TARNIER	Adjoint au Maire de Marillet

### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Taux de présence : 6/11 soit 55 %

Henri	CHAUVIN	Membre de la Fédération de Pêche de la Vendée, Président de l'Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent
Serge	GELOT	Membre associé de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
Paul	LOUVEAU	Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent
Charles	MALLARD	Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
Maurice	MILCENT	Membre de la Chambre départementale des Métiers de la Vendée, Maire de l'Aiguillon
Théophile	YOU	Ligue pour la Protection des Oiseaux

### Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

Taux de présence : 6/11 soit 55 %

Prénom	Nom	représentant
Antoine	LEMARCHAL	le Directeur Départemental de l'Equipement de la Vendée
Vanessa	LOUIS	la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Vendée
Brigitte	PATAULT	le Préfet de la Vendée
Patrick	PETITEAU	le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée
Pierre	TRABUC	la Directrice Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire
Pierre	TRABUC	le Préfet de la Région Centre

*Ainsi, avec une présence de 29 membres sur 44, le quorum exigé (2/3) pour permettre à la CLE de délibérer est atteint.*

**Autres participants invités à la réunion**

Céline	BALVA	IIBSN
Christophe	BOURON	Service Environnement Communauté de communes Vendée Sèvre Autise
Olivier	CAILLE	Animateur du SAGE du bassin de la rivière Vendée
David	CINIER	Animateur du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
Olivier	FAVRE	Service Environnement Communauté de Communes du Pays de Fontenay
Florence	GABORIAU	Service Environnement et Aménagement du Conseil Général des Deux-Sèvres
Jean-Marie	GIACONE	Chef secteur Production Terre et Sources, SAUR
Philippe	MEIGNAN	Service Environnement Communauté de Communes du Pays de Fontenay
Claude	ROY	Chef du Service Eau du Conseil Général de la Vendée
Isabelle	SIMON	IIBSN
Marie	TROCME	Directrice de l'IIBSN

\*\*\*\*

**Etaient excusés :****Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)**

Michel	PISTON D'EAUBONNE	Vice-Président de la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autise, Maire de Bouillé Courdault
Joël	SARLOT	Député, Vice-Président du Conseil Général de la Vendée

**Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations**

Gilbert	BRIN	Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vendée
Michel	DESNOUE	Membre de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Joël	SOULARD	Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée

**Autres participants invités à la réunion**

Jérôme	BARON	Chargé de mission de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
Claude	OUVRARD	Président de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie

\*\*\*\*

**Etaient absents :****Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)**

Bernard	BAILLY	Adjoint au Maire de Vouvant
Bernard	CHOUCQ	Maire de Scillé
Roger	GUIGNARD	Adjoint au Maire de Bourneau
Marcel	TALBOT	Maire-Adjoint du Busseau

**Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations**

Henri	BLUTEAU	Président du Syndicat des Marais Mouillés de Vendée
Yannick	LE BORGNE	Canoë-Kayak FONTENAY LE COMTE
Guy	ROBERT	Membre titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
Jean-Yves	VERONNEAU	Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction des Pays-de-la-Loire

**Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics**

le Préfet des Deux-Sèvres
le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche
le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire
le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Deux-Sèvres

**Autres participants invités à la réunion**

Jean	CANTET	Président du Syndicat des Eaux de Gâtine
Alain	GARCIA	Président du Syndicat mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
Bernard	LAUBIES	Directeur du SDAEP de la Vendée
Franck	LE GUEN	Secrétaire Général du SGAR Poitou-Charentes
Bernard	PEUZIAT	Chef du service Environnement du Conseil Régional des Pays de la Loire
Dominique	SIMONNET	Chargé d'études de la Chambre d'agriculture de Vendée

\*\*\*\*

**DIFFUSION**

*Le présent compte-rendu est transmis à l'ensemble des membres de la CLE du SAGE Vendée (titulaires et suppléants), ainsi qu'aux autres participants invités à la réunion.*

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

\*\*\*\*

- I- **Renouvellement de la CLE, élection du Président, du Vice-Président et des membres du bureau**
  
- II- **Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 25/07/2003**
  
- III- **Présentation du diagnostic du SAGE Vendée, version provisoire, par le bureau d'études CE3E**
  
- IV- **Questions diverses**

\*\*\*

La convocation à la présente réunion a été adressée à l'ensemble des membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau (ou à leur suppléant quand ceux-ci ont fait part de leur indisponibilité) par courrier en date du 30 avril 2004. Un dossier de présentation de l'ordre du jour, accompagné du document de synthèse du diagnostic du SAGE (rapport provisoire) ont été transmis par courrier du 10 mai 2004. Des invitations ainsi que ces documents ont également été adressés à des partenaires techniques, non membres de la CLE.

## PREAMBULE

Monsieur Jean-Claude REMAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau accueille les membres de la CLE. Trois points sont à l'ordre du jour.

### **I- Renouvellement de la CLE, élection du Président, du Vice-Président et des membres du bureau**

#### **> Installation de nouveaux membres de la CLE**

Le décret 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux fixe à 6 ans la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau autres que les représentants de l'Etat.

La commission locale de l'eau du SAGE Vendée constituée par arrêté du 2 décembre 1997 est ainsi renouvelée partiellement (collège des élus et collège des usagers) par l'arrêté préfectoral n°04/DRCLE/1-265 du 17 mai 2004. Celui-ci est adressé ce jour par courrier aux membres de la CLE.

Madame Brigitte PATAULT représentant le Préfet de la Vendée donne lecture de l'arrêté.

#### **> Election du président et du vice-président**

Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Le scrutin est majoritaire à deux tours et a lieu à bulletin secret (art. 5 du règlement intérieur). Le doyen de la CLE (Monsieur Louis FAVREAU) fait un appel à candidature. Seul Mr REMAUD est candidat à sa succession.

Il est procédé à l'élection :

Nombre de votants : 17  
Nombre de bulletins : 17

Jean Claude REMAUD : 16  
Bulletin blanc : 1

**Monsieur FAVREAU, doyen de la CLE, déclare Monsieur Jean-Claude REMAUD élu à la majorité absolue.**

L'élection du vice-président a lieu selon les mêmes modalités que celles de l'élection du président. La candidature de Monsieur Louis FAVREAU est enregistrée par le président de la CLE.

Il est procédé à l'élection :

Nombre de votants : 17  
Nombre de bulletins : 17

Louis FAVREAU : 15  
Bulletins blancs : 2

Monsieur REMAUD, Président de la CLE, déclare M. Louis FAVREAU élu vice-président à la majorité absolue.

#### **> Désignation des membres du bureau**

Il est procédé à l'élection des membres du bureau à main levée, sur proposition du président.

Il est composé de :

- 6 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dont le président et le vice-président, soit 4 membres à élire au sein du collège.

Sont élus :

Monsieur Dominique BAUDON  
Madame Christiane CHARDON  
Monsieur Simon GERZEAU  
Monsieur Bernard TARNIER

- 3 membres du collège des représentants des usagers élus au sein du collège,

Sont élus :

Monsieur Gilbert BRIN  
Monsieur Serge GELOT  
Monsieur Charles MALLARD

- 3 membres du collège des représentants de l'Etat désignés, depuis, par le Préfet de la Vendée :

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Deux-Sèvres  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée  
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (membre associé)

### > Désignation des membres devant siéger à la Commission de Coordination INTER-SAGE

Sont désignés, sur proposition du Président :

#### Collège des élus

Titulaire (siège de droit) : Président de la CLE : Monsieur Jean-Claude REMAUD  
Suppléant : Monsieur Louis FAVREAU

Autre titulaire désignée : Madame Christiane CHARDON  
Suppléant : Monsieur Guy GORON

#### Collège des usagers

Titulaire : Monsieur Serge GELOT  
Suppléant : Monsieur Henri CHAUVIN

Titulaire : Monsieur Charles MALLARD  
Suppléant : Monsieur Paul LOUVEAU

## II- Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 25/07/2003

La dernière réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée s'est tenue le 25 juillet 2003. Le compte-rendu de cette réunion est soumis à l'approbation de la CLE qui adopte ce document à l'unanimité.

### III- Présentation du diagnostic du SAGE Vendée, version provisoire, par le bureau d'études CE3E

L'état des lieux du territoire du SAGE Vendée, étape préalable au diagnostic et réalisé en régie par l'IIBSN, a été validé par la CLE en juillet 2003.

En octobre 2003, a débuté l'étude d'élaboration du SAGE. Celle-ci se décompose en 3 phases :

. Phase 1 : *diagnostic*

. Phase 2 : *scénarios de gestion*

. Phase 3 : *définition des produits du SAGE – puis validation finale*

Après 7 mois de travail, la première phase (diagnostic) approche de son terme. Une synthèse (document de travail) a été envoyée par courrier en date du 10 Mai dernier. Ce document de synthèse est à rapprocher du document d'état des lieux validé par la CLE en juillet 2003. Le document principal sera consultable sur demande auprès de l'IIBSN.

Le diagnostic fait l'objet d'une présentation en séance par Monsieur Christian COZILIS du cabinet CE3E, qui explicite les huit enjeux identifiés. Les diapositives de la présentation sont annexées au présent compte-rendu.

La présentation appelle les questions, remarques et discussions suivantes (classement par enjeux) :

➤ **Enjeu E1 : Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle en période d'étiage**

Monsieur TRABUC demande si les besoins auxquels le bureau d'études fait référence dans le diagnostic sont les besoins actuels ou futurs, à moyen terme.

Monsieur COZILIS répond qu'il s'agit d'un état photographique de la situation actuelle, et évoque la difficulté d'estimer les besoins futurs.

Madame CHARDON souhaite voir spécifié (dans la rubrique « contraintes BE1 » du diagnostic) que la Longèves subit également des assecs dans sa partie amont en période d'étiage et que les écoulements discontinus concernent un linéaire important (de Saint Martin des Fontaines à Fontenay).

Monsieur REMAUD souhaite voir afficher clairement le problème des règlements d'eau des barrages du complexe hydraulique de Mervent, ainsi que les conséquences des lâchers d'eau brutaux de déstockage du barrage de Mervent sur l'écosystème rivière à l'aval.

Monsieur FAVREAU précise que l'harmonisation des règlements d'eau a été initiée en 2003 et abordera ce problème.

Monsieur PETITEAU ajoute que ce travail a effectivement tout juste commencé en juin 2003 et différents dossiers urgents n'ont pas permis de mener cette mission à terme... ceci dit, il est prévu que la démarche soit relancée et achevée en 2004.

➤ **Enjeu E2 : Gestion quantitative de la ressource en eau souterraine en période d'étiage**

Monsieur GELOT spécifie qu'aucune autorisation de prélèvement n'a été délivrée depuis 1992 (moratoire). Il précise également qu'il existe de nombreux piézomètres sur le secteur « Vendée » du protocole de gestion volumétrique, ce qui devrait permettre d'ajuster le protocole pour les 180 irrigants du secteur. Par ailleurs, il signale que le projet d'arrêté cadre limitant les usages de l'eau est prévue pour la saison 2004 et non 2005 comme écrit sur le document. En outre, il souhaite qu'on analyse les conséquences économiques de ces limitations d'usages, notamment sur les exploitations agricoles.

Monsieur ROY souligne la qualité de l'analyse de CE3E, et exprime la difficulté de l'analyse des eaux souterraines dans la partie Sud du SAGE Vendée dont la limite ne coïncide pas avec celle des nappes du Lias et Dogger. Il confirme l'existence de nombreux piézomètres sur le secteur, comme par exemple celui près des forages du Gros Noyer, donnant une idée de la relation nappe / rivière à cet endroit. Concernant le piézomètre du Langon, il signale que l'année 2003 a permis de démontrer que ce dernier n'était pas représentatif du comportement de la nappe sur l'ensemble du secteur, notamment en raison de l'influence des niveaux d'eau dans les canaux des marais alentours ainsi que des lâchers de Mervent. Ainsi, le

Service Eau du Conseil Général de la Vendée a proposé un couplage de plusieurs piézomètres pour la définition de cotes d'arrêt de pompage.

Monsieur REMAUD ajoute que la nappe dans sa globalité sera abordée dans le cadre de la commission INTERSAGE.

Monsieur PETITEAU précise que le protocole de gestion volumétrique actuel reste expérimental et fera l'objet d'amélioration au fil des années. Il découle notamment des instructions dictées au niveau communautaire, national et au plan local, par le biais du plan gouvernemental Marais Poitevin et la plateforme régionale de gestion des étiages. Ainsi, les volumes prélevés doivent tendre vers les volumes attribués. Il ajoute que l'on se trouve en Zone de Répartition des Eaux puisque 11 années sur 12, des arrêtés préfectoraux « sécheresse » sont pris. C'est pourquoi aucune nouvelle autorisation de pompage n'est attribuée. Ainsi, le 25 mai prochain, le nouvel arrêté cadre sera examiné par le Conseil Départemental d'Hygiène du département de Vendée. Il a fait l'objet notamment de mesures d'harmonisation avec ceux des départements voisins (17 et 79).

Monsieur GERZEAU insiste sur la nécessité de maintenir l'agriculture comme outil économique, ceci, pour la préservation du Marais Poitevin.

Monsieur MORIN met l'accent sur l'importance de la phase 2 de l'élaboration du SAGE (phase qui débutera prochainement) : « établissement des scénarios de gestion » et la nécessaire harmonisation entre les 3 SAGE du Marais Poitevin. Il rappelle les échéances du contentieux européen dont fait l'objet ce territoire. De son point de vue, toutes les démarches engagées (Nappes Intensément Exploitées, Directive Nitrates, Natura 2000, etc) doivent être abordées dans une approche globale. Il fait part de son expérience personnelle en tant qu'agriculteur et de ses observations de terrain. Il exprime notamment la nécessité d'améliorer les pratiques culturales (couverture des sols en hiver, maintien et restauration des haies, assolements adaptés aux conditions agro-pédologiques, optimisation de l'irrigation) en vue de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Monsieur GERZEAU précise qu'en ce qui concerne l'alimentation en eau potable, les besoins locaux sont couverts de par la mutualisation au niveau du département de la Vendée. Toutefois, pour les autres usages, des ressources supplémentaires semblent nécessaires. Il fait référence au projet de retenues de substitution.

- **Enjeu E3 : Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines et enjeu E4 : Gestion de l'alimentation en eau potable**

Ces enjeux n'appellent aucune remarque particulière.

- **Enjeu E5 : Gestion et prévention des risques naturels**

Monsieur GELOT souhaite, pour l'aval du SAGE Vendée, en secteur de marais mouillés, que soient analysés les enjeux croisés (écologiques, économiques, etc) au regard de la prévention du risque inondation, notamment en ce qui concerne la nécessaire préservation des zones d'expansion des crues et des prairies humides.

- **Enjeu E6 : Préservation des milieux naturels liés à l'eau et enjeu E7 : Préservation de la vie piscicole**

Monsieur CHAUVIN fait part de son inquiétude concernant la prolifération des végétaux exotiques et notamment de l'espèce *Egeria Densa* qui colonise chaque été la rivière Vendée depuis le centre ville de Fontenay le Comte jusqu'à Massigny (Commune de Chaix). Cette plante menace non seulement certains usages (dont la pêche) mais également la vie et la diversité des milieux aquatiques remarquables du secteur et d'une partie du marais poitevin à l'aval. Il souligne l'urgence d'une programmation d'intervention pour « éradiquer » le phénomène.

Monsieur REMAUD répond que cette intervention est programmée dans le cadre du futur Contrat Restauration Entretien (CRE) de cours d'eau pour lequel la mise en œuvre est actuellement en cours de réflexion.

Monsieur COIRIER ajoute que pour cette opération (CRE), l'IIBSN a été sollicitée pour assister les deux communautés de communes (Vendée Sèvre Autise et Pays de Fontenay) qui ont été maître d'ouvrage de l'étude préalable. Ce partenariat permettra d'une part d'éviter la création d'une structure supplémentaire et d'autre part de bénéficier de l'expertise technique et administrative de l'IIBSN.

Madame TROCME, Directrice de l'IIBSN, indique que l'IIBSN a en effet une compétence pour intervenir sur l'ensemble du bassin de la Sèvre Niortaise (et donc de la Vendée qui l'alimente) sur demande de l'un de ses membres (soit l'un des trois départements : 17, 79, 85). Les modalités de mise en œuvre sont effectivement en cours de réflexion.

Monsieur YOU insiste sur l'importance de l'analyse des cours d'eau à l'échelle du lit majeur, tant pour la gestion du risque inondation que pour la préservation des milieux aquatiques. Il indique aussi la nécessaire prise en compte des plans d'épandage notamment pour l'enjeu de qualité des eaux.

➤ **Enjeu E8 : Satisfaction, valorisation des usages touristiques et de loisirs**

Cet enjeu n'appelle aucune remarque particulière.

Monsieur COZILIS achève sa présentation par une synthèse conclusive reprenant les éléments principaux du diagnostic.

Monsieur REMAUD remercie, pour ce travail exhaustif, le bureau d'études CE3E et l'IIBSN, structure porteuse du SAGE, invitée à présenter les étapes suivantes de l'élaboration du SAGE.

Monsieur CAILLÉ précise que les acteurs ont jusqu'au 15 juin (soit presque un mois) pour analyser le diagnostic du SAGE et adresser leurs commentaires à la cellule SAGE de l'IIBSN. Pour les aider dans cette démarche, une fiche d'évaluation du diagnostic (incluse dans les dossiers de séance et envoyée aux personnes absentes) leur est fournie.

**Une fois les remarques pertinentes intégrées, le diagnostic fera l'objet d'une validation par la CLE (une prochaine réunion de la CLE est prévue pour juillet).**

Cette réunion sera ainsi l'occasion, après validation du diagnostic, de lancer la phase 2 de l'étude : « élaboration des scénarios de gestion du SAGE du bassin de la rivière Vendée ».

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur REMAUD remercie les participants et lève la séance à 12h30.

\*\*\*\*

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude REMAUD

## **ANNEXE**

Présentation en séance du diagnostic du SAGE Vendée  
(version provisoire)